

# DANS MON BAC JAUNE



Nouveauté 2022



## CE QUE JE PEUX METTRE

### BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

**Avec leurs bouchons plastiques :**  
Boissons, huiles végétales, hygiène, javel, lessive, cubitainers à vin...



### BRIQUES, CARTONNETTES ET PAPIERS

Boîtes à œufs en carton, cartons de pizza, boîtes de gâteaux, journaux, magazines, publicités, cahiers (avec ou sans spirale)...



### EMBALLAGES EN MÉTAL

Conserves, aérosols ménagers, canettes, barquettes aluminium ménager, petits emballages métalliques, capsules de café, bouchons...



### EMBALLAGES PLASTIQUES

Pots de yaourt, barquettes en plastique et en polystyrène, sachets et films d'emballages, gourdes, tubes...



## CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

Cartons marrons, textiles, emballages en bois (boîtes de camembert, cagettes...), polystyrène, restes alimentaires, mobiliers plastiques, poteries et verre.



# DANS MON CONTENEUR A VERRE



## CE QUE JE PEUX METTRE

### BOUTEILLES ET FLACONS EN VERRE

Boissons, huiles, produits cosmétiques, parfums....



### POTS ET BOCAUX EN VERRE

Yaourts, pots pour bébé, confitures....



### QUELQUES CONSEILS

#### SANS BOUCHON NI COUVERCLE.

Afin de ne pas déranger le voisinage, utilisez les Points d'Apport Volontaire de 7h00 à 22h00.



## CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

### CAPSULES ET BOUCHONS

### VERRE DE TABLE, FAÏENCE, VAISSELLE, PORCELAINE



### VITRES OU MIROIRS BRISÉS

### AMPOULES ET TUBES FLUORESCENTS



# DANS MON BAC A ORDURES MÉNAGÈRES



## CE BAC EST RÉSERVÉ UNIQUEMENT AUX DÉCHETS QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE RECYCLÉS



## CE QUE JE PEUX METTRE

### RESTES ALIMENTAIRES

### ARTICLES D'HYGIÈNE, MOUCHOIRS

### MASQUES

### OBJETS EN PLASTIQUE (STYLO, CINTRE, PASSOIR, PETIT JOUET...)

### POUSSIÈRES



## QUELQUES RÈGLES

- Je jette mes déchets dans un sac fermé. Je le place dans ma poubelle à couvercle noir. Aucun sac déposé à l'extérieur de la poubelle ne sera collecté.
- Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte. Les horaires de passage ne sont pas fixes.
- Je place le bac avec les poignées dirigées vers la chaussée.
- Je rentre le bac, une fois vidé, le plus tôt possible pour éviter tout accident lié à sa présence sur la voie publique. **Il est interdit de le laisser en permanence sur la voie publique.**
- J'inscris mon nom et adresse sur l'emplacement dédié sur le bac pour éviter tout échange avec les voisins.
- J'appelle la Communauté de Communes pour tout problème de maintenance (clip, couvercle, roues...).
- Je lave mon bac poubelle régulièrement.



## CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

- DÉCHETS RECYCLABLES
- PILES ET BATTERIES
- DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
- DÉCHETS TOXIQUES ET DANGEREUX
- VÉGÉTAUX ET ENCOMBRANTS
- DÉCHETS DE SOINS COUPANTS OU PIQUANTS
- VÊTEMENTS, CHAUSSURES
- CENDRES, POUSSIÈRES EN VRAC



# A LA DÉCHETERIE PUBLIQUE

## La Brévenne ou Fleurieux-sur-L'Arbresle

Uniquement pour les ménages résidant sur le Pays de L'Arbresle  
Carte d'accès obligatoire (à demander auprès de la CCPA)



Pour tout renseignement complémentaire :  
04.74.01.68.90 ou [dechets@paysdelarbresle.fr](mailto:dechets@paysdelarbresle.fr)  
ou [www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)



### CE QUE JE PEUX APPORTER



**GRAVATS**  
terre, cailloux, sable,  
ardoise, carrelage, vaisselle,  
tuiles, pots en terre...



**DÉCHETS VERTS**  
pelouse, branchages,  
feuilles...



**FERRAILLE**  
tous les objets  
métalliques, vélos,  
radiateurs en fonte,  
tuyaux de cuivre...



**ENCOMBRANTS**  
films de palette, bâches,  
moquette...



**DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES**  
gros et petit  
électroménager,  
informatique, audio, vidéo,  
téléphonie...



**BOIS**  
poutres, planches,  
palettes...



**HUILES DE VIDANGE**  
huile de vidange  
minérale ou synthétique  
de véhicules léger



**DÉCHETS DANGEREUX**  
apport limité, voir selon règlement :  
peintures, vernis, colles  
solvants, cartouches d'imprimantes,  
bidons souillés, acides, produits  
de traitement jardin, diluants...



**MEUBLES**  
mobilier, matelas,  
étagères, chaises...



**PILES ET ACCUMULATEURS**  
piles, accumulateurs, et batteries  
(acides ou gel)



**HUILES VÉGÉTALES**



**GROS CARTONS PLIÉS**



**POLYSTYRÈNE**



**EXTINCTEURS**  
Poids inférieur ou égal  
à 2kg



**LAIN DE VERRE**



**HUISSERIES**

ACCÈS INTERDIT aux véhicules de plus de 12 m<sup>3</sup>, 3,5T, camion plateau et tracteur



**PLÂTRE**



**CAPSULES NESPRESSO,  
BOUCHONS PLASTIQUES,  
LIÈGES**



**RADIOGRAPHIES**



**LAMPES ET  
NÉONS**



**TOUS LES PAPIERS**  
journaux, magazines,  
publicités, enveloppes  
(fenêtre ou non), papiers,  
catalogues, annuaires, lettres,  
livres, cahiers (avec ou sans spirale)...



**PNEUS DE  
VÉHICULES LÉGERS**  
Maximum 4 unités par apport  
sans jante



**TEXTILE**



**PLASTIQUES  
DURS**



**DÉCHETS CHIMIQUES** Maximum 15kg  
par apport



**RÉUTILISATION REEMPLOI** Sur Fleurieux  
uniquement



### CE QUI EST REFUSÉ

**LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE TRI**  
**LES HYDROCARBURES**  
(Essence, gasoil)  
**LE MERCURE**  
**LES BOUTEILLES DE GAZ**  
**OBJETS PYROTECHNIQUES**  
Fusée de détresse, feux d'artifice...  
**TRAVERSES DE CHEMIN DE FER**  
**EXTINCTEURS DE PLUS DE 2kg**  
**SOUCHES DE GROS DIAMÈTRE**  
**CADAVRES ET EXCREMENTS**  
**BOUTEILLE D'HÉLIUM**

**DEMANDER LA REPRISE  
À VOTRE VENDEUR  
OU FAIRE APPEL À  
DES ENTREPRISES  
SPÉCIALISÉES**

**COLLECTE EXCEPTIONNELLE**  
**AMIANTE**  
Sur inscription, collecte de déchets  
d'amiante liée organisée sur la  
déchèterie publique sous réserve de  
modification de la réglementation.

### ! NOUVEAUTÉ !

Chaque déchèterie est équipée d'un bac pour les emballages recyclables. Vous avez loupé une collecte ? Disposez d'une quantité plus importante ? Vous pouvez déposer vos déchets de la poubelle à couvercle jaune (emballages recyclables/papiers) en déchèteries.

### L'ASTUCE EN PLUS !

Avec mon composteur à 25€, je réduis mes déchets !

